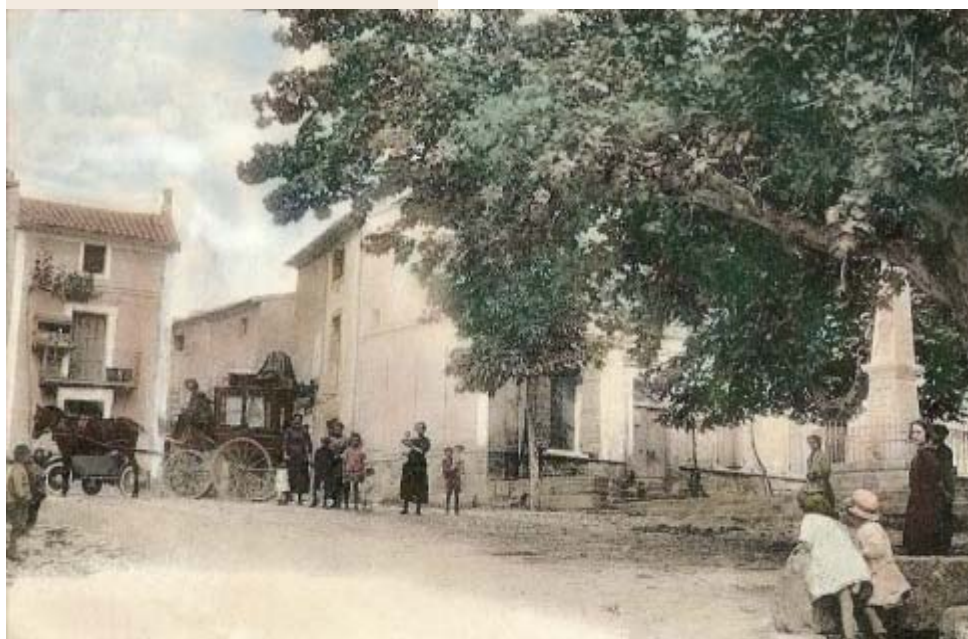


# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

Les délibérations municipales  
de Lagnes, depuis 1556

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth qui compte plus de 3270 titres à ce jour. « Si je disais que les communes du département de Vaucluse ont été, de 1556 à 1789, beaucoup plus heureuses matériellement, plus indépendantes politiquement, plus libres municipalement, bien meilleures moralement que de nos jours, j'émettrais, en face de notre siècle, un audacieux paradoxe, qui soulèverait le dédain de beaucoup de personnes. Comment admettre, en effet, que nos populations, profondément religieuses, toujours respectueuses envers les dépositaires du pouvoir, sans envie contre les sommités sociales à côté desquelles elles mar-



chaient libres, avaient en réalité ce qu'on croit avoir aujourd'hui, et de plus, un grand bien-être matériel ? Je viens d'étudier avec attention seize gros volumes manuscrits in-4o, dont quelques-uns ont plus de deux mille pages, contenant les délibérations municipales de Lagnes, depuis 1556. J'ai interrogé ces pages sans projet conçu. Ce n'est même qu'après la lecture de ces volumineux manuscrits que mon opinion est née. Chaque page m'a fourni, sans les chercher intentionnellement, les preuves indéniables que ce qui me paraissait un paradoxe est une vérité certaine. »

Bientôt réédité

## La commune de Lagnes de 1556 à 1789

par l'abbé  
Jean-François André

Quelques vestiges  
du mur de la peste

Jean-François André est né à Forcalquier dans les Alpes-de-Haute-Provence en mars 1809 et mort le 7 février 1881 à Fontaine-de-Vaucluse. Ordonné prêtre au diocèse d'Avignon en 1831, il fut curé de Fontaine-de-Vaucluse, puis de Lagnes jusqu'en 1880. Docteur en droit canonique, il fut correspondant du ministère pour les Travaux historiques, membre de la commission météorologique de Vaucluse et vice-président honoraire de la Société artistique de Londres. Il consacra également une étude à saint Véran. Le territoire de Lagnes, aux portes du parc naturel du Luberon

est situé au pied du rocher du Piei. Des traces d'habitats préhistoriques ont été découvertes au lieu-dit Claparoussse. Le village possède un riche patrimoine. Son château bâti au XIII<sup>e</sup> siècle, remanié aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et remarquablement restauré à partir de 1984, est composé de deux demeures seigneuriales où résidaient les Cambis au nord et les Fortia au sud. La chapelle Saint-Antoine construite au XII<sup>e</sup> siècle dans la vaste cour qui sépare les deux édifices est inscrite aux Monuments historiques. Quelques vestiges du *mur de la peste*, rempart de vingt-sept kilomètres destiné à protéger le Comtat Venaissin de la peste qui frappa une partie de la Provence en 1720, sont encore visibles dans la commune.

### L'érection de la terre de Lagnes en marquisat

Après s'être adressé au ministre de l'Instruction publique, l'abbé Jean-François André consacre son premier chapitre au régime politique et à l'administration centrale, avec la souveraineté du pape, l'érection de la terre de Lagnes en marquisat, le vice-légat, les états généraux, Jean-Baptiste Mazet élu député de Lagnes. L'auteur étudie ensuite l'administration municipale, avec les coseigneurs de Lagnes, un procès qui dura plus de cent ans, la fin de la féodalité, la naissance de la réforme de l'ordre de Saint-Dominique, les élections annuelles des officiers de la commune le jour de la Saint-Marc, la tentative de restriction du droit de délibérer dont jouissaient les habitants, le costume officiel des magistrats municipaux. Le troisième chapitre évoque le culte avec l'archidiacre de la cathédrale de Cavaillon, curé-primitif de Lagnes, l'annexion à perpétuité du prieuré au séminaire de Cavaillon, la prescription de reconstruire l'église, la consécration de l'église Notre-Dame des Anges et sa destruction en 1844, le sort de l'église Saint-Antoine, la chapelle rurale de Saint-Nicolas, l'église Saint-Véran, l'église de Saint-Jean du Grès, la confrérie des pénitents blancs, la nomenclature des vicaires-perpétuels de Lagnes de 1506 à 1780. L'auteur s'intéresse ensuite à l'Instruction publique, avec le choix du précepteur de la jeunesse, la charte scolaire de Lagnes mise en place en 1595, la réforme de 1765 qui établit la gratuité durant dix ans. Un chapitre est consacré aux finances, avec les impôts, les emprunts de la municipalité, les ressources. L'ouvrage étudie la statistique alimentaire, l'assistance publique, la moralité publique, des notes historiques, la Révolution. L'auteur termine son ouvrage sur un bilan de Lagnes en comparant les années 1789 et 1874.

**MONOGRAPHIES DES VILLES  
ET VILLAGES DE FRANCE**  
**UNE COLLECTION UNIQUE  
EN FRANCE DE 3260 TITRES**

22 TITRES SUR  
LE VAUCLUSE

Renseignements au  
**03 23 20 32 19**

# LA COMMUNE DE LAGNES DE 1556 À 1789

Les armes du Saint Siège qui apparaissent sur la porte principale de ce qu'il reste des remparts rappellent que le pape était le souverain des lieux. Lorsque le 10 juillet 1563, Pie VI donna pouvoir au vice-légat de vendre et aliéner quelques-unes des localités du Comtat, afin de financer le déploiement considérable de forces militaires nécessaires pour lutter contre les attaques des hérétiques et des autres ennemis du Saint-Siège, les habitants s'opposèrent à ce que leur village soit vendu à Jean de Cambis d'Orsan, déjà coseigneur du lieu. En 1569, les syndics et la population décidèrent donc unanimement d'offrir cinq cents écus d'or pour demeurer sous la souveraineté directe du pape. À plusieurs reprises au cours des siècles qui suivirent, les habitants donnèrent des preuves énergiques de leur dévouement. En 1789, réunis en assemblée générale, ils déclarèrent « en présence de l'Être Suprême que le serment de fidélité qui les lie à leur souverain est inaltérable ». Celui-ci était représenté à Avignon par un vice-légat choisi dans la haute prélature et qui remplissait toutes les attributions des préfets modernes. Il approuvait les budgets des communes, autorisait les emprunts, permettait les constructions, sanctionnait les centimes additionnels et veillait à l'observation des lois et des coutumes. Dans l'intervalle de la tenue des états généraux, une assemblée ordinaire composée des évêques du Comtat, des élus de la noblesse et des consuls d'un grand nombre de communes écartait tout risque d'absolutisme. Le « parlement des hommes manants, habitants et particuliers de Lagnes » était ferme dans ses droits. Il était élu chaque année, le jour de la Saint-Marc. La population choisissait le baille ou viguier, les deux consuls et le trésorier, mais aussi les officiers de la communauté parmi lesquels figuraient le secrétaire, le maître d'école, le chirurgien et le sonneur. En 1597, le parlement fit payer quatre cents écus d'arrérages de contribution foncière à ses coseigneurs, Louis de Cambis et à Philippe de Causans. Veillant à réprimer toute apparence féodale, il leur intenta plusieurs procès. En 1781, il ne restait qu'un faible semblant de féodalité qui disparut par une transaction amiable : la duchesse de Gadagne et le vicomte de Cambis vendirent à la commune leur four banal avec les bois pour le chauffage, et le seigneur de Nogaret céda tous ses droits, les consuls ayant allégué que les habitants de Lagnes étaient dans la liberté immémoriale de faire cuire leur pain où bon leur semblait.

Réédition du livre intitulé *Les communes du département de Vaucluse de 1556 à 1789. Lagnes*, paru en 1874.

Réf. 1724-3271 Format : 14 X 20. 140 pages. Prix : 19,50 € Parution : octobre 2013.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Retrouvez  
**LE LIVRE  
D'HISTOIRE**  
sur Internet...  
www.histoire-locale.fr



*Bulletin  
de  
souscription*

**Le Livre d'histoire**

à retourner à : 17, rue de la Citadelle  
02250 Autremencourt  
Tél. 03 23 20 32 19



Parution octobre 2013  
1724-3271

Nom .....

Adresse .....

.....

.....

### JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire  Par C.C.P.  Par mandat  Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Notez les 3 derniers chiffres  
du n° situé au verso de  
votre carte bancaire.

| | |

Expirant le:

| | | |

Téléphone (obligatoire) :

Signature (obligatoire):

Date: ..../..../201..

Je commande « LA COMMUNE DE LAGNES DE 1556 À 1789 » :

..... ex. au prix de 19,50 €.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2013 (394 pages)

- 3 201 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

**TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.**

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.